

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2013

DCM N° 13-12-19-17

Objet : Financement de projets étudiants.

Rapporteur: M. LEKADIR

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les manifestations suivantes :

1. Subvention pour le TIFOSS : Tournoi Inter-école de Football en Salle de Supélec

L'association sportive de l'Ecole Supélec-Metz (ASSM) organise comme chaque année depuis 28 ans le TIFOSS, Tournoi Inter-Ecole de Football en Salle, regroupant pas moins de 600 étudiants, 5 nationalités et des sponsors de nombreux horizons.

Depuis 2012, une toute nouvelle dimension a été ajoutée à cet évènement, avec le soutien de la Ville de Metz. En effet, afin de pouvoir inscrire un plus grand nombre d'équipes et faire du TIFOSS le grand évènement sportif étudiant de Lorraine, le tournoi se déroule désormais sur 2 jours, les 14 et 15 décembre, au lieu d'une seule journée, dans le gymnase de l'école.

Plus de 600 étudiants du Grand Est, d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg et de Suisse sont attendus cette année.

Il est proposé d'accorder une subvention de **500 €** sur un budget prévisionnel global de **4 500 €**.

2. Subvention pour les Journées Franco-Allemandes

Les étudiants du Master en Relations Internationales et Management Franco-Allemand de l'Université de Lorraine organisent, avec le soutien de la Ville de Metz depuis 2010, la 4ème édition des Journées Franco-Allemandes : évènements culturels et festifs symbolisant l'amitié existante entre les deux pays, et ce particulièrement dans la Grande Région.

Ce programme de festivités culturelles et gastronomiques, se déroulera lors de différents week-ends de janvier à février 2014 et s'articulera notamment autour d'une soirée concert aux Trinitaires le 17 janvier, d'un Forum des Artistes Amateurs de la Région (FAAR) les 1 et

2 février au salon d'honneur de la gare SNCF de Metz et du Festival de courts-métrages « les Petits Claps » le 8 février à l'espace Bernard-Marie Koltès de Metz.

Il est proposé d'accorder une subvention de **1 500 €** sur un budget global de 11 815 € financé également par le Conseil Général (500 €), Metz Métropole (700 €), l'Université Franco-Allemande (2 000 €), la Maison de l'Etudiant (500 €).

Sont également sollicités l'UFR d'ESM (Etudes Supérieures de Management) et d'autres partenaires privés à hauteur de 800 €, le reste des dépenses étant couvert par les ventes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie étudiante et à son ouverture sur le Technopôle et le centre-ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER aux associations ci-dessous, et au bénéfice des projets correspondants, les subventions suivantes pour un montant total de **2 000 €** :

- Association Sportive de Supélec Metz (ASSM)	500 €
- Association Management Franco-Allemand (AMFA)	1 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Conseiller Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ